

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN-IFS

**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 4^e trimestre 2023





REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

LES RAISONS

D'ÊTRE DU PROJET

P. 7

SUR LES PAS DES

DIFFÉRENTS USAGERS

P. 14

RETOUR SUR

UNE CONCEPTION

ARCHITECTURALE

SUR MESURE

P. 17

DANS LES COULISSES

D'UN CHANTIER

D'ENVERGURE

P. 23

Implanté sur la commune d'Ifs, à vingt minutes en voiture au sud de Caen, le nouveau centre pénitentiaire de Caen-Ifs va remplacer l'ancienne maison d'arrêt du centre-ville. Composé d'une quinzaine de bâtiments, il fait partie de la première phase du programme immobilier de la Justice dit des « 15 000 places », lancé en 2018 pour améliorer la prise en charge des personnes détenues, ainsi que les conditions de travail des personnels pénitentiaires.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Siham Djader
Cheffe de projet, Agence
publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)



Jean-Marie Landais
Directeur de l'établissement
de Caen-Ifs



Emmanuel Jacquet
Directeur de projet,
Spie Batignolles



Michael Garnier
Chef du département
des affaires immobilières
à la direction interrégionale
des services pénitentiaires



Sarah Lemaire-Maitrot
Chargée d'opérations
immobilières - Bureau
de l'immobilier, à la direction
de l'administration
pénitentiaire



Marie-Caroline Piot
Architecte associée,
Architecturestudio



Paul Ringuez
Architecte chef de projet,
Architecturestudio

LE CALENDRIER

**Septembre
2017**

Publication de l'avis
pour appel public
à candidature



Juin 2018

Remise des offres



Février 2019

Notification du marché
de conception-
réalisation



**Novembre
2020**

Démarrage des travaux



**Septembre
2023**

Remise des clés



**4^e trimestre
2023**

Arrivée des personnes
détenues

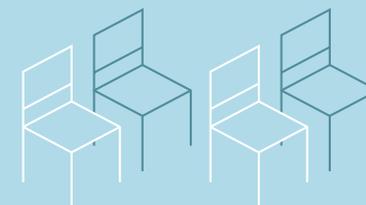
LES ESPACES



31 500 m²
de surface
de plancher

551

places en maison
d'arrêt, 90%
d'encellulement
individuel



LE CHANTIER



**106
M€ TTC**

Budget de
l'opération

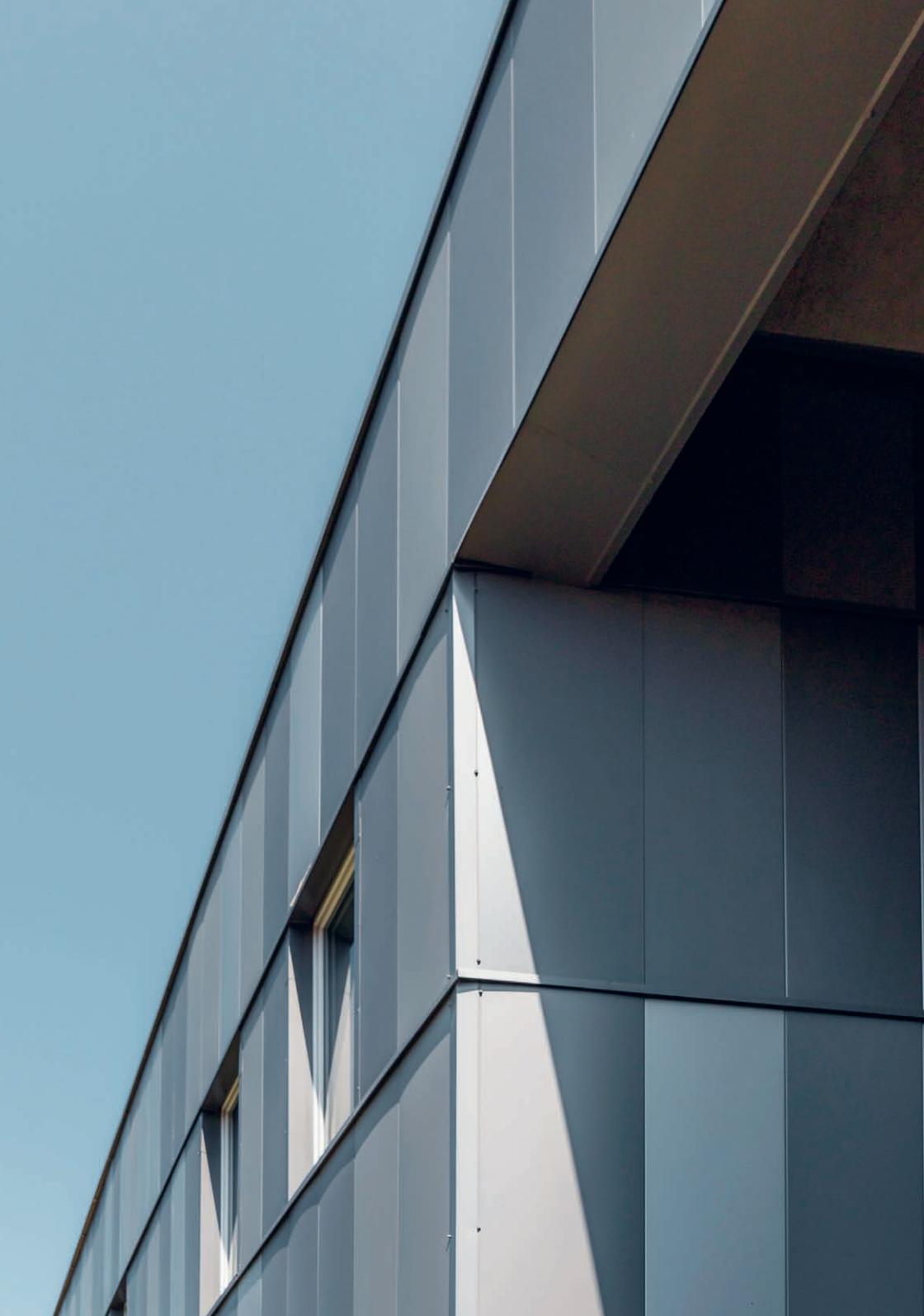
30 mois

Durée du chantier



60 000 h
d'insertion

pour un objectif
de 45 000 h



LES RAISONS D'ÊTRE DU PROJET

Face à une double problématique de surpopulation et de dégradation du bâti, la maison d'arrêt du centre-ville de Caen sera fermée à l'automne 2023. Les personnes qui y sont détenues – hommes, femmes et mineurs – seront transférées à Ifs, dans un établissement nouvelle génération.

Cette opération d'ouverture/fermeture a été préparée de longue date par les personnels de la maison d'arrêt et la direction interrégionale des services pénitentiaires.



↑
Un des quartiers pour hommes (à gauche) et le bâtiment des services à la personne (à droite).

Construite entre 1899 et 1904, la maison d’arrêt de la rue du général Duparge à Caen connaît depuis plusieurs années des problématiques de vétusté de ses équipements et de sureffectif (elle a accueilli ces dernières années jusqu’à 480 personnes détenues pour 269 places). Avec 551 places en maison d’arrêt, le nouveau centre pénitentiaire qui ouvre ses portes à Ifs offrira non seulement une capacité d’accueil plus importante, mais aussi des installations modernes et variées. Avec tout d’abord une meilleure répartition des secteurs de détention réservés aux femmes, hommes et mineurs : « *Le traitement de la non co-visibilité entre les trois publics détenus est beaucoup plus satisfaisant que dans l’ancienne maison d’arrêt, où le quartier des mineurs était situé au cœur du quartier des hommes* », fait remarquer d’emblée Jean-Marie Landais, le directeur du centre pénitentiaire.

Des parcours de détention personnalisés

La présence dans l’enceinte d’un quartier « respect » (voir page 13), le recours possible aux 90 places de la structure d’accompagnement vers la sortie (SAS), mises en service au printemps 2023 à Caen, dans le quartier de la Maladrerie, et la réouverture

« Le traitement de la non co-visibilité entre les trois publics détenus est beaucoup plus satisfaisant que dans l’ancienne maison d’arrêt, où le quartier des mineurs était situé au cœur du quartier des hommes. »

Jean-Marie Landais, directeur de l’établissement de Caen-Ifs

d’un quartier de semi-liberté au sein de la SAS vont en outre permettre de proposer aux personnes détenues des parcours de détention diversifiés : « *Cet éventail plus large, tout particulièrement pour les condamnés à de courtes peines, permet de donner plus de cohérence à leur parcours et de mieux prendre en compte leur projet*, analyse Jean-Marie Landais. *Cela n’était pas possible dans la maison d’arrêt que nous quittons.* »

Le fait d’avoir des parcours de détention diversifiés, avec des quartiers spécialisés, aura par ailleurs des répercussions sur le travail des agents, avec la possibilité pour eux de mettre en œuvre des pratiques professionnelles plus variées, conformément à la doctrine du « surveillant-acteur » prônée par la direction de l’administration pénitentiaire (DAP).

Une offre d’activités étoffée

À Ifs, les locaux et les équipements sont à la hauteur de cette nouvelle mission et du projet déployé pour le public accueilli : au centre de l’établissement, le pôle consacré à l’insertion et à la prévention de la récidive (PIPR) comprend de nombreuses salles d’activité, une bibliothèque, des moyens informatiques, une salle de création audiovisuelle. Le PIPR, accessible à tous les profils de détenus, par des entrées distinctes, est bordé d’un côté par une grande salle de spectacle et une salle de culte, de l’autre par deux gymnases. Au fond de la parcelle, la zone des ateliers, la cuisine de production et la boulangerie du centre fourniront aux personnes détenues une offre de travail et d’enseignement sur laquelle la direction compte bien s’appuyer. La production de 1 900 pains par jour, pour les effectifs de la maison d’arrêt et de la SAS, pourrait ainsi faire l’objet

d'un support intéressant de formation professionnelle. « *Là aussi, la différence est de taille avec l'ancienne maison d'arrêt, qui était centrée sur les hébergements, constate Jean-Marie Landais. Ces installations vont nous permettre d'envisager de nouveaux partenariats que nous préparons avec la préfecture, la région, l'Éducation nationale, Pôle emploi...* »

Accompagner le changement

Le transfert – en une journée, à l'automne – des quelque quatre cents personnes actuellement détenues rue du général Duparge et leur adaptation dans ce nouveau cadre font l'objet d'une préparation anticipée depuis plusieurs mois. « *C'est un changement d'ambiance et de points de repère qu'il faut accompagner, prévient le directeur du centre. Pour cela, nous avons mis en place, depuis février 2022, plusieurs groupes de travail pour les personnels.* »

Organisation générale de la détention, fonctionnement du quartier des femmes et de sa nurserie, gestion des mineurs, règles de vie au sein du module « respect », planification du service des agents ou encore des soins dans l'unité sanitaire... près de quatre-vingts agents, ainsi que des partenaires de la Mission locale, du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou encore du centre hospitalier universitaire (CHU), ont participé, sur la base du volontariat, à ces groupes de travail animés par les personnels de direction et d'encadrement de l'équipe projet.

Parallèlement, un plan de formation des personnels a été élaboré pour accompagner les agents au changement et les aider à acquérir les pratiques professionnelles du « surveillant-acteur », tant en matière de communication que de gestion des conflits. Après la remise des clés, pendant la phase de garde des murs, la direction du site entend intensifier ces formations, avec une phase de quatre mois consacrée à un socle commun de compétences, puis des formations innovantes plus ciblées sur une diversité de pratiques professionnelles renouvelées.



Une transition vers du mieux

En parallèle, le principe des coursives ouvertes, sur deux ou trois niveaux, dans les bâtiments d'hébergement est maintenu : cette caractéristique architecturale qui assure la communication visuelle et sonore entre les surveillants est très appréciée des équipes qui y voient un moyen de se soutenir, voire de se porter assistance.

Bien que de taille, cette transition de l'ancienne maison d'arrêt vers le nouveau centre est appréhendée avec confiance par l'équipe de direction qui considère que le soin porté aux aménagements, intérieurs et extérieurs, contribuera à améliorer la qualité de la détention et des conditions de travail des personnels : « *La moindre présence du béton et l'importance accordée à la végétation caractérisent ce nouveau programme qui offre des possibilités très intéressantes pour développer la qualité de la prise en charge des personnes détenues et améliorer le cadre de travail des personnels, tient à souligner Jean-Marie Landais. C'est assurément un plus pour tous.* » ■

↑
Contrairement à l'ancienne maison d'arrêt, le quartier pour mineurs est dissocié du quartier des hommes.



DÉTENTION

Le quartier « respect »

Contrairement aux quartiers d'hébergement classiques, les modules « respect » proposent un régime de détention axé sur la confiance, l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, autorisées à circuler librement au sein de leur unité.

En maison d'arrêt, ces quartiers sont accessibles à toutes les personnes détenues, quelle que soit leur situation pénale, qu'elles soient prévenues ou condamnées. À Ifs, un bâtiment entier a été conçu pour qu'y soit appliqué ce régime, tandis que la maison d'arrêt pour femmes disposera d'un secteur « respect » à l'étage.

←
La porte d'entrée principale.

←
Le glacis est placé à l'intérieur de l'enceinte.

SÉCURITÉ

Le concept de la sûreté adaptée

À l'approche du centre de détention de Caen-Ifs, l'absence de miradors et de filins anti-hélicoptère frappe les visiteurs habitués aux codes pénitentiaires en vogue ces dernières décennies. Conformément aux principes de la sûreté adaptée, la sécurité est ici assurée par un système performant de vidéo-surveillance et d'alarme, dont le contrôle est centralisé par le poste protégé de la porte d'entrée principale, gardé 24 heures sur 24. Autre différence de taille, le glacis est positionné à l'intérieur de l'enceinte, afin d'éviter les « parloirs sauvages » et les projections d'objets depuis l'extérieur.

330

C'est le nombre de personnes qui travailleront pour le centre pénitentiaire, à Ifs ou au sein de la SAS de Caen. Parmi elles, 130 seront issues de l'ancienne maison d'arrêt, qui ferme ses portes.

SUR LES PAS DES DIFFÉRENTS USAGERS

Depuis l'entrée grillagée du site, deux voies d'accès se présentent : celle de gauche mène au parking des personnels, puis à la porte d'entrée logistique (PEL), située à l'arrière de l'établissement ; celle de droite conduit au parking des visiteurs et au parvis du centre pénitentiaire. Quand on s'engage sur celle-ci, on aperçoit d'emblée la porte d'entrée principale (PEP), intégrée au mur d'enceinte.

De part et d'autre de la PEP, une porte est réservée aux familles, l'autre aux personnels ; sur la gauche, un haut porche marque quant à lui l'entrée des fourgons dans une cour qui est reliée aux services du greffe.

Une fois qu'elles ont passé les contrôles de la PEP, les familles pénètrent dans la cour d'honneur avec, à droite, l'accès au bâtiment des parloirs, qui compte 35 box individuels au rez-de-chaussée, des parloirs familiaux, des parloirs avocats et des unités de vie familiale à l'étage.

Depuis la cour d'honneur, la rue principale, bordée par un sas végétalisé appelé « jardin du passage », se faufile sous le



bâtiment de l'administration jusqu'à l'entrée en détention, où se trouve le poste de contrôle de détention (PCD), dont le positionnement stratégique assure la surveillance de l'entrée des personnes détenues dans la zone des parloirs, celle du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire.

C'est aussi depuis ce point clé que démarre la circulation primaire : celle-ci dessert vers la gauche, au nord du terrain, les deux maisons d'arrêt pour hommes ; vers la droite, au sud, celles occupées par les femmes et les mineurs ; c'est l'artère qu'empruntent les différentes catégories de population carcérale pour rejoindre, de façon dissociée, les espaces communs centraux, à savoir l'unité sanitaire, la salle de culte et celle de spectacle, le PIPR, les gymnases.

Quand elles accèdent à leur unité d'hébergement de rattachement, les personnes détenues retrouvent d'autres locaux communs, de plus petites tailles, puisque chaque quartier dispose en rez-de-chaussée de salles d'activité, de bureaux d'audience et d'entretien, d'une salle de musculation, d'une annexe de la bibliothèque centrale ou encore d'un espace coiffeur. ■

↑
L'accueil
des familles
se distingue
par sa façade
en tasseaux
de bois, qui
se veut plus
chaleureuse.



RETOUR SUR UNE CONCEPTION ARCHITECTURALE SUR MESURE

L'agence Architecturestudio, qui avait déjà conçu des établissements pénitentiaires dans les années 2000 et qui a signé la conception des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Toulon, Valence et Avignon, a imaginé pour le centre pénitentiaire de Caen-Ifs des espaces ouverts et aérés, de manière à ce que l'architecture n'accentue pas la perception de la peine pour les personnes détenues.

« Ce programme à sûreté adaptée nous a permis d'opter pour une implantation avec différents quartiers ayant chacun leur vie et leurs règles. »

Marie-Caroline Piot, architecte associée, Architecturestudio

Comment avez-vous appréhendé l'intégration du centre pénitentiaire dans son environnement ?

Marie-Caroline Piot, Architecturestudio : Dans cet environnement rural, en lisière de ville, nous n'avons pas cherché à camoufler le centre pénitentiaire, dont la place est assumée, mais à l'inscrire dans un ensemble très paysager, avec des merlons et des arbres plantés en périphérie du mur d'enceinte, pour adoucir sa présence vis-à-vis des riverains. L'importance accordée à la végétation se retrouve à l'intérieur de l'établissement, dès la séquence d'entrée en détention, afin de proposer des espaces

d'incarcération qui n'amplifient pas la perception de peine pour les personnes détenues.

Quelles contraintes ont guidé la conception du plan masse ?

La présence d'une ligne à haute tension nous a obligés à positionner le centre pénitentiaire à l'extrémité du terrain ; quant à la demande de garantir une réserve foncière à l'intérieur de l'enceinte, elle nous a amenés à intégrer un vaste espace vert en enceinte, facilement accessible depuis l'accès logistique. Enfin, le principe de non co-visibilité entre les hommes, les femmes et les mineurs a conditionné l'articulation entre les bâtiments, l'insertion



des espaces-tampon et le dessin des cheminements, avec cette circulation primaire qui distribue les bâtiments d'hébergement des hommes au nord, des femmes, des mineurs et du quartier « respect » au sud.

En contrepartie de ces contraintes, les caractéristiques de ce programme à sûreté adaptée nous ont permis de nous affranchir du traditionnel plan panoptique et d'opter pour une implantation plus urbaine des bâtiments, avec différents quartiers ayant chacun leur vie et leurs règles. Nous avons donc conjugué une approche par îlots et la notion de centralité, en plaçant symboliquement le pôle consacré à l'insertion

et à la prévention de la récidive (PIPR) au croisement des axes est/ouest et nord/sud, autour desquels s'enroulent les différents éléments du programme.

Comment avez-vous réussi à atténuer l'impression de densité de cet ensemble pourtant composé de quinze bâtiments, dont certains en R+4 ?

L'intégration du glacis de vingt mètres de large à l'intérieur du mur d'enceinte et la géométrie de celui-ci, qui n'est pas rectangulaire, sont des éléments de nature à créer davantage d'échappées visuelles. En outre, nous avons veillé à orienter les bâtiments pour que les cellules aient des vues lointaines :

↑ Les coursives de cellules s'organisent autour de nefs qui s'élèvent sur deux ou trois étages selon les bâtiments.

→ La cloison arrondie du bloc sanitaire optimise l'espace intérieur.

celles qui sont tournées vers l'extérieur donnent sur les cours de promenade et le glacis ; celles qui sont tournées vers l'intérieur ont une vue sur les espaces centraux qui sont ponctués d'espaces verts.

Quel rôle les façades jouent-elles dans la création d'une identité propre à cet établissement ?

Nous avons voulu distinguer l'architecture domestique de celle des bâtiments centraux, plus conforme aux codes propres aux équipements publics. Tandis que l'échelle de la cellule est mise en valeur sur les façades des hébergements, avec une écriture architecturale qui limite cependant l'impression de répétitivité, nous avons recherché plus d'abstraction pour les bâtiments communs. Mais partout, le recours à une lasure métallisée crée un jeu de variation de couleurs et une vibration très intéressante.

Quels ont été les partis pris d'aménagement des quartiers d'hébergement ?

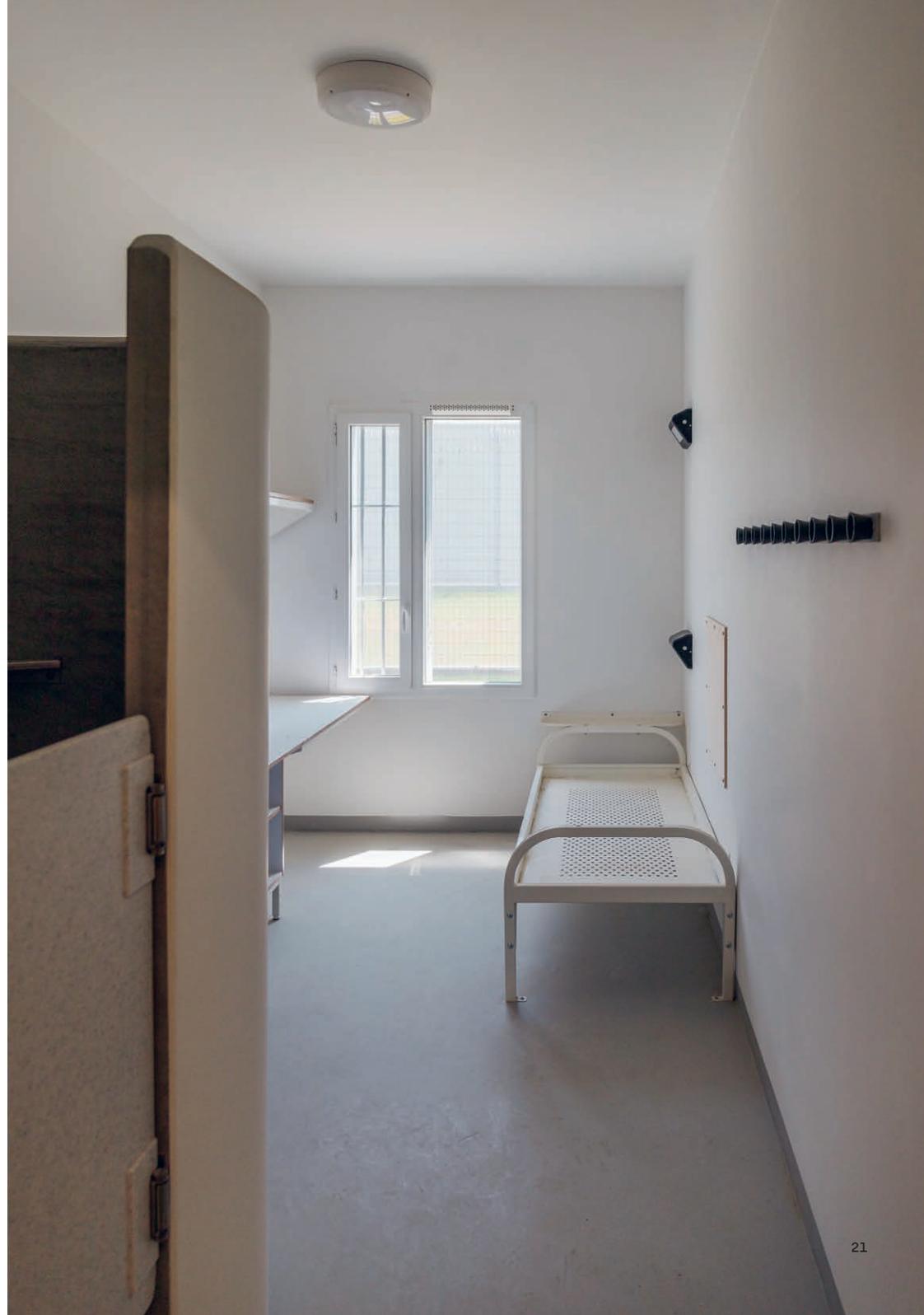
Pour certains quartiers, ceux du sud, l'entrée se fait par la cour de promenade, que nous avons conçue comme une place de village, avec pour objectif de dédramatiser le sentiment de détention. Pour les maisons d'arrêt pour hommes, les cours sont accessibles à l'arrière du bâtiment, entourées d'espaces verts. À l'intérieur

« Pour certains quartiers, l'entrée se fait par la cour de promenade, que nous avons conçue comme une place de village, avec pour objectif de dédramatiser le sentiment de détention. »

Marie-Caroline Piot, architecte associée, Architecturestudio

des quartiers d'hébergement, les coursives de cellules s'organisent autour de nefs qui s'élèvent sur deux ou trois étages selon les bâtiments.

Cela facilite non seulement la communication entre les personnels des différents étages, mais apporte aussi une source de lumière naturelle depuis la toiture. Enfin, l'aménagement des cellules a été dicté par la vision qu'ont les surveillants à travers l'œilleton de la porte, pour qu'elle soit la plus large possible. C'est notamment l'intérêt de la cloison arrondie du bloc sanitaire qui garantit cette vision et optimise l'espace intérieur. C'est un exemple des efforts menés pour concilier les impératifs de qualité de vie des personnes détenues, de condition de travail des personnels et de sûreté. ■





DANS LES COULISSES D'UN CHANTIER D'ENVERGURE

Bien que situé sur une vaste plaine dégagée, accueillant seulement quelques entrepôts de logistique à proximité, le chantier de la construction du nouveau centre pénitentiaire de Caen-Iffs a dû surmonter toute une série d'obstacles liés au terrain et au contexte post-crise sanitaire. Ses quinze bâtiments ont toutefois été livrés au terme de trente mois d'une opération qui a mobilisé des moyens matériels et humains importants.

D'une superficie totale de dix-huit hectares, la taille généreuse du terrain affecté au centre pénitentiaire de Caen-Iffs a malgré tout confronté les acteurs du projet à différentes problématiques spatiales. « *La présence sur le site du pylône d'une ligne électrique haute tension a tout d'abord obligé les architectes à positionner les sept hectares et demi que représente l'enceinte du centre sur la partie la plus à l'est de la parcelle*, explique Siham Djader, cheffe de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). *La proximité d'une canalisation de gaz*

a par ailleurs exigé la mise en place d'une protection, avant les travaux. » À ces deux premières contraintes fortes s'est ajoutée la nécessité de trouver, en phase études, une alternative au raccordement de l'établissement au réseau public de traitement des eaux de pluie, initialement prévu : « *La faible perméabilité du site aux eaux de pluie, et par conséquent les risques d'inondation, nous ont obligés à prévoir des terrassements et à créer des jeux de bassins intérieurs pour absorber les eaux de pluie et les traiter à la parcelle, grâce à un système de noues* », détaille Paul Ringuez, architecte.



Les phases successives de chantier

Avant d'entreprendre ces travaux de terrassement et de pouvoir démarrer le gros œuvre, l'APIJ a dû faire face à un dernier imprévu : « *Contrairement aux conclusions d'une étude historique qui prétendait qu'il n'y avait aucun risque pyrotechnique dans cette zone pourtant abondamment bombardée pendant la guerre, les premières fouilles archéologiques menées en 2019 ont révélé la présence d'explosifs*, raconte Siham Djader. *Nous avons donc fait faire un diagnostic exhaustif qui a débouché sur une opération de dépollution pyrotechnique qui s'est déroulée de juillet à septembre 2020* », mettant au jour de nombreux vestiges militaires de la Seconde Guerre mondiale.

« **Les architectes et l'entreprise ont toujours apporté des réponses très réactives et adaptées à nos demandes, dans des délais pourtant assez contraints.** »

Siham Djader, cheffe de projet, Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Une fois ces étapes préalables achevées et une phase de deux mois de préparation des équipes, qui a notamment consisté, pour l'entreprise,



dans le recrutement de personnels dédiés au gros œuvre et au suivi des différents corps d'état secondaires, les travaux ont véritablement démarré en novembre 2020. « *Dès janvier 2021, le terrassement des plateformes était terminé, et en février 2021, les premières grues sont arrivées*, se rappelle Emmanuel Jacquet, directeur de projet pour Spie Batignolles. *Nous en avons eu jusqu'à sept en même temps !* »

Gestion des terres et modèles constructifs

Les terres issues des opérations de terrassement ont été réutilisées pour créer des merlons dans la partie qui mène à la porte d'entrée principale (PEP) du centre pénitentiaire : « *Il*

s'agissait non seulement de cadrer la vue pour asseoir la place de l'institution dans le secteur, précise l'architecte Marie-Caroline Piot, *mais aussi de distinguer les flux de visiteurs et éviter les co-visibilités entre le public et les personnels.* » « *En limitant les évacuations de terre hors du site, l'objectif était aussi de réduire le bilan carbone du chantier* », note de son côté Emmanuel Jacquet. Avant de lancer l'édification des bâtiments, en commençant par ceux du sud, le groupement a créé trois cents bassins/nœuds de rétention d'eau, afin de répartir l'infiltration des pluies sur l'ensemble de la parcelle. La phase de gros œuvre, qui s'est achevée en mai 2022, a été menée tambour battant grâce au recours à la préfabrication d'une partie des bâtiments.



↑ Une large place a été accordée à la végétation.

« **La faible perméabilité du site aux eaux de pluie, et par conséquent les risques d'inondation, nous ont obligés à prévoir des terrassements et à créer des jeux de bassins intérieurs pour absorber les eaux de pluie.** »

Paul Ringuez, architecte chef de projet, Architecturestudio

L'entreprise Spie Batignolles a en effet commandé à un sous-traitant des modules de béton préfabriqués pour élever rapidement les façades des bâtiments d'hébergement et pour doter les cellules de blocs intégrés de cabines de douche et de gaines techniques. Produites dans le département de la Somme, les façades – qui comprennent une couche d'isolant prise en sandwich dans le béton – sont donc arrivées en kit ; elles ont alors été fixées en périphérie des bâtiments, étage après étage ; la pose des blocs sanitaires des cellules se faisant avant de recouvrir chaque étage du plancher de l'étage supérieur.

Une trame verte anticipée

La vue du ciel du centre pénitentiaire témoigne de la place accordée



↑ Le gymnase intérieur complète l'offre d'équipements proposée à l'extérieur.

à la végétation par le projet. Ainsi, le groupement a largement anticipé la création de plusieurs jardins — celui du « passage », avant l'entrée en détention, comme celui dit de la « contemplation », entre le PIPR et les gymnases — d'un verger à proximité de l'unité sanitaire, et de nombreux espaces verts en pied d'immeubles, le long des circulations et dans les cours de promenade. La réalité de ces efforts paysagers est apparue d'un coup fin mars/début avril 2023 quand les terrains engazonnés se sont brutalement mis à verdier. « *Toute cette végétation, jusque dans les moindres espaces interstitiels, permet d'apaiser l'ambiance dans le centre de détention, insiste Paul Ringuez. Elle sert aussi à créer des filtres, pour ménager des vues et empêcher la co-visibilité.* »

Contrôle qualité et adaptabilité

Pour garantir le respect du programme et la bonne exécution du projet, « *le schéma de contrôle qualité (SCQ) de l'APIJ prévoit divers jalons, avec des items architecturaux, techniques et de sûreté, informe Siham Djader. Des temps d'essais sont prévus, avec le groupement et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, de même que des temps de vérification visuelle.* » C'est ainsi que l'entreprise Spie Batignolles, qui avait désigné en son sein une personne dédiée à la qualité, a dû réaliser plusieurs prototypes à l'échelle 1, notamment pour la mise au point des cellules et des postes protégés. Arrondi de la paroi qui sépare la douche de la partie chambre, positionnement du coin cuisine, du lit ou encore de la fenêtre, avec sa partie



fixe et son ouvrant, tous les éléments des cellules ont été passés au peigne fin, en présence de représentants de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP). Les mêmes précautions ont été prises pour l'aménagement des écrans et du mobilier des postes protégés, lequel a été supervisé par l'ergonome de la DAP. « Depuis les prototypes jusqu'à la vérification que la fabrication est conforme, ce balisage concerne des éléments pour lesquels il y a régulièrement eu des sinistres, une fois les établissements entrés en fonction, estime Emmanuel Jacquet. Et comme il est difficile d'intervenir en site occupé, il est légitime d'anticiper ces sujets. » Maintien des barreaudages et de la fixation du mobilier, efficacité de l'étanchéité ou encore de la solidité

des résines au sol, le groupement s'est prêté au jeu de ces tests de résistance. Et « il a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation aux nombreux ajustements demandés en cours d'opération, juge Siham Djader. Les architectes et l'entreprise ont toujours apporté des réponses très réactives et adaptées à nos demandes, dans des délais pourtant assez contraints. » Pour gérer ces demandes modificatives, le recours de l'entreprise au processus BIM, depuis la conception et le partage d'une maquette 3D, jusqu'à la livraison d'un document des ouvrages exécutés (DOE) dématérialisé, a pu constituer un atout, permettant d'intégrer toutes les modifications dans la maquette numérique au fil de l'eau.



Des façades très qualitatives

L'attention portée par les architectes à la diversité et à la qualité des façades a exigé une réalisation soignée : sur les bâtiments d'hébergement, « on aurait pu avoir un mur très simple, avec le rythme régulier des fenêtres, donne pour exemple l'architecte Paul Ringuez, mais pour adoucir l'architecture des façades, nous avons choisi des modénatures qui regroupent les cellules par deux et des panneaux préfabriqués en béton assemblés en quinconce pour offrir une lecture plus aléatoire de la façade et atténuer son caractère carcéral. » À cela s'ajoutent des touches de lasure métallisée qui intègrent de façon continue les fenêtres par paires et rappellent par leur couleur dorée d'autres lieux clés de l'établissement, tel que les

extérieurs de la salle de spectacle et de la salle de culte.

Les bâtiments des espaces communs, comme le mess, hors enceinte, l'administration, l'unité sanitaire et le PIPR, à l'intérieur, sont quant à eux recouverts de bardages en lames métalliques de facture plus institutionnelle ; enfin, sur le parvis, l'accueil des familles se distingue par sa façade en tasseaux de bois, qui se veut plus chaleureuse. ■

↑ Les artères au sein de l'enceinte distribuent la circulation entre tous les bâtiments.



↔
Les architectes
ont porté
une attention
à la diversité
et à la qualité
des façades.

Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
David Barjon

Coordination
Marion Moraes,
responsable communication

**Ont participé
au sein de l'APIJ**

Tuan Lê Minh,
directeur opérationnel
Philippe de Vogüé,
directeur de programme
Siham Djader,
cheffe de projet

**Rédaction
et réalisation graphique**
Farénis

Portraits
Gaëlle Bouché
Maël Gourdenne

Photographies
Nicolas Rottiers
Spie Batignolles

Impression
IDMM
Juillet 2023

Remerciements

À la direction de l'administration
pénitentiaire et la direction
interrégionale des services
pénitentiaires

Jean-Marie Landais,
directeur de l'établissement
de Caen-Ifs

Emmanuel Jacquet,
directeur de projet, Spie
Batignolles

Marie-Caroline Piot,
architecte associée,
Architecturestudio

Paul Ringuez,
architecte chef de projet,
Architecturestudio

L'APIJ et ses missions

L'Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif
sous tutelle du ministère de la
Justice. L'APIJ a pour mission
de construire, rénover et
réhabiliter les palais de justice,
les établissements pénitentiaires,
les bâtiments des services
de la protection judiciaire
de la jeunesse, et les écoles
de formation du ministère,
sur tout le territoire national
y compris en outre-mer. Maître
d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de la
programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,
toutes les phases d'études, de
conception et de travaux sont
sous la responsabilité de l'APIJ,
qui assure à cet effet la passation
et la gestion de tous les contrats
nécessaires à la réalisation du
projet. En outre, son expertise
est sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable, et
exploitation-maintenance. Elle
conduit également les recherches
et acquisitions foncières pour
le compte de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE